

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 59488

Texte de la question

M Michel Meylan appelle l'attention du M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur les problemes de methode et de fond que posent les programmes d'histoire et de geographie susceptibles d'entrer en vigueur a la rentree scolaire de 1993. En effet, alors que des programmes coherents elabores en 1985-1986 viennent seulement d'etre mis en application, les nouveaux projets de programmes du groupe technique disciplinaire (GTD) ont ete mis au point sans concertation avec le corps enseignant, ni meme avec l'inspection generale ou meme l'inspection academique regionale. Resultat : des programmes qui ne tiennent pas compte du niveau des eleves alors que, de l'ecole elementaire a l'universite, l'enseignement de l'histoire et de la geographie a subi de graves atteintes depuis 1988, sans parler de l'instruction civique reduite a la portion congrue. C'est pourquoi, apres l'avoir interroge a deux reprises sur la necessaire adaptation des programmes suite a l'effondrement de l'Empire sovietique et au developpement des theses revisionnistes lie aux periodes de l'occupation et de la resistance en France, il lui demande une nouvelle fois ce que le Gouvernement compte faire pour donner aux enseignants les moyens de leur action et aux jeunes Francais les conditions propices pour developper leur culture historique et geographique.

Texte de la réponse

Reponse. - Les avant-projets de nouveaux programmes elabores par le groupe technique disciplinaire d'histoiregeographie dans le courant des annees 1991 et 1992 ont fait l'objet d'une large diffusion et ont donne lieu a un debat vigoureux compte tenu du caractere novateur des propositions avancees par le groupe (en particulier, l'arret de l'etude proprement chronologique en fin de classe de seconde et l'introduction d'une histoire plus « thematique » en classes de premiere et terminale). Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, constatant que ces propositions etaient loin de faire l'unanimite dans un domaine par nature plus sujet que d'autres a d'apres controverses, a decide de ne pas mettre en application de nouveaux programmes pour l'instant. Il va sans dire que cette decision ne remet aucunement en cause la qualite du travail fourni par le groupe technique concerne, qui a eu le merite de lancer la discussion sur des problemes fondamentaux de l'enseignement de cette discipline. Pour ce qui est des lycees, la place de l'histoire et geographie est pleinement reconnue dans le cadre de la renovation pedagogique qui entrera en vigueur a la rentree 1993 en classe de premiere et a la rentree 1994 en classe terminale. Cette discipline est en effet clairement affichee comme faisant partie des matieres dominantes de deux series de la voie generale : la serie L (litteraire) et la serie ES (economique et sociale). En outre, pour ce qui est de la serie L, les horaires ont ete renforces par rapport a ceux des actuelles series A: 4 heures trois quarts en classe de premiere L contre quatre heures en A, et quatre heures et demie en temrminale L contre quatre heures en A Par ailleurs, dans la serie technologique STT (sciences et technologies tertiaires), l'horaire d'histoire-geographie a ete augmente d'une demi-heure en classe terminale par rapport a celui de l'actuelle serie G, qui sur le plan des effectifs represente la serie la plus importante de la voie technologique. Dans les autres series, scientifiques et technologiques, l'histoiregeographie conserve la place qui est la sienne actuellement, avec pour objectif de fournir aux eleves de ces series un complement de culture generale indispensable pour comprendre les enjeux du monde actuel.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE59488

Données clés

Auteur: M. Meylan Michel

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 59488 Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2866